Conformément aux instructions gouvernementales (détail en PJ) afin de faciliter la mobilisation des professionnels de santé contre l’épidémie de Covid-19, la Maire de Paris, en lien avec les autorités, organise dès lundi 16 mars un accueil dans les crèches, écoles et collèges parisiens pour 100% des personnels essentiels à la gestion de la crise.

-          **Plus de 2300 places de crèche**vont être ouvertes lundi pour accueillir les enfants du personnel indispensable à la gestion de la crise sanitaire dans tous les arrondissements.

L’inscription se fait sur Paris.fr **avant dimanche 14h** : <https://www.paris.fr/pages/coronavirus-des-places-disponibles-en-creche-pour-les-personnels-soignants-mobilises-7662>

-          En lien avec l’Académie de Paris,**les 652 écoles et 114 collèges seront ouverts lundi**, avec le personnel de l’Éducation Nationale et de la Ville de Paris. En fonction de la fréquentation de ces établissements, **des regroupements seront organisés dans les jours qui suivent pour ouvrir les établissements scolaires au plus proche des besoins des soignants**.

**Personnels concernés par la circulaire du Ministre (détail dans la circulaire en PJ) :**

-         personnel travaillant en établissements de santé publics/privés

-         personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées

-         professionnels de santé et médico-sociaux de ville

-         personnels chargés de la gestion de l’épidémie et de gestion de la crise.

-          Par ailleurs, la Ville de Paris **maintient ouverts 38 centres de protection maternelle et infantile de la ville de Paris (liste en PJ**).

Comme indiqué par la Maire, la Direction de la famille et la petite enfance a mis à disposition une partie de son personnel médical  (médecins et sages-femmes) et paramédical (puéricultrices, infirmières, auxiliaires de puériculture) qui participera à la continuité de l’activité hospitalière, pour des missions de soins ou de prévention/vaccination.

**Par ailleurs nous avons pris un certain de nombre de mesure pour accompagner la fermeture des Clubs loisirs seniors et des restaurants Émeraude qui accueillaient les personnes âgées :**

-          Des solutions alternatives à la fermeture des restaurants Émeraude sont déployées à partir de l’évaluation des besoins des résidents, et des dispositifs de livraison à domicile seront envisagés établissement par établissement en parallèle du maintien de la production de repas dans les restaurants qui s’adapteront en proposant des repas à emporter aux usagers qui le souhaitent.

-          **Des appels réguliers sont effectués**directement par les animateurs ou avec le concours de partenaires pour prévenir le risque d’isolement des usagers.

-          **Les équipes d’animation et d’accompagnement sont renforcés dans les EHPAD du CASVP  pour le**s résidents soumis à la suspension des visites par le redéploiement des animateurs des clubs**.**